Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Franois** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER

Délibération n°2019/004597
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président
Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :
Conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon joint une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette au rapport d'Orientations Budgétaires.

I. Eléments contextuels 2018 et perspectives pour 2019

En 2018, malgré un contexte de hausse des taux courts au niveau international et notamment aux Etats-Unis, la zone Euro a connu peu d'évolution des taux d'intérêts.
L'annonce de la Banque Centrale Européenne de maintenir ses taux directeurs à leur niveau actuel au moins jusqu'à la mi-2019 pour soutenir l'économie et stimuler l'inflation a pour effet de maintenir les taux à court terme à un niveau très bas : l'Euribor 3 mois, taux de court terme de référence est ainsi resté négatif depuis le 21 avril 2015.

En ce qui concerne les taux longs, ceux-ci restent proches de 1 % et ne devraient pas dépasser 1,5 % (hors marges) avant fin 2019. Selon les anticipations des marchés, la fragilité de la reprise économique en Europe ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les taux avant la mi 2020. En outre, la forte concurrence existant entre les banques devrait jouer un rôle d'amortisseur vis-à-vis de ces hausses, une partie des hausses étant compensée par la baisse des marges.

II. Situation du Grand Besançon en 2018 et orientations pour 2019

A/ Les emprunts mobilisés en 2018

En 2018, 2 prêts et une avance ont été mobilisés par le Grand Besançon :

- un prêt de 2 000 000 €, signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la convention de financement du Transport en Commun en Site Propre, pour le budget annexe Transports. Il s'agit d'un prêt indexé sur Livret A + 1%, d'une durée de 25 ans.
- un prêt de 200 000 €, indexé sur Livret A + 0,25 % sur une durée de 20 ans, signé avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté, repris par le Grand Besançon lors du transfert de la compétence assainissement et encaissé sur ce budget annexe.
- une avance de 1 743 632 € de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cussey sur l'Ognon (budget assainissement). Il s'agit d'une avance à taux zéro, d'une durée de 11 ans, avec différé de remboursement de 1 an.

Les autres budgets n'ont pas eu recours à l'emprunt pour le financement de leurs investissements.

B/ Les besoins 2019

Pour 2019, au stade des orientations budgétaires, le besoin de financement par emprunt, tous budgets confondus, est de 28,2 M€.

Il se décompose de la façon suivante :

- Budget Principal : 10 M€
- Budget Assainissement : 9,3 M€
- Budget Eau : 5,4 M€
- Budget Transports : 2 M€
- Budget Chauffage Urbain : 0,8 M€
- Budget Déchets : 0,7 M€

Ce montant sera amené à évoluer en décision modificative, notamment après affectation du résultat des différents budgets.

III. La gestion active de la dette du Grand Besançon

Au 31/12/2018, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève à 170,03 M€, tous budgets confondus, avec un taux moyen de 2,61 %.
Fin 2017, avant le transfert des compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales, pour lesquelles 141 prêts ont été transférés par les communes, il s'élevait à 140,5 M€ et affichait un taux moyen de 2,36 %.

A la suite de ce transfert, les encours de dette des budgets annexes Eau et Assainissement ont fait l'objet de remboursements anticipés pour certains prêts à taux élevés, pour lesquels les indemnités de remboursements anticipé étaient inférieures à celui des intérêts restant à courir.
Cela s'est traduit par le **remboursement de 19 prêts**, pour un capital restant dû de près de 2,4 M€ pour le budget Assainissement et de 5 prêts pour le budget Eau, pour 163 K€. Les indemnités de remboursement payées s'élèvent à 148 K€ pour le budget Assainissement et 10 K€ pour le budget Eau. **Déduction faite de ces frais, les économies de frais financiers réalisées sur la durée des prêts sont estimées à 476 K€ pour l'Assainissement, et 32 K€ pour l'Eau.**

Ces remboursements se sont accompagnés du **réaménagement de 12 prêts** d'un montant de 4,9 M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Après compactage des prêts, réduction de leur durée résiduelle et capitalisation partielle des indemnités de remboursement anticipé, 3 nouveaux contrats, pour 6 M€ ont été signés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Montant réaménagé (dont capitalisation indemnité)	Durée	Taux fixe	Périodicité	Intérêts intercalaires	Indemnité totale de remboursement anticipé		
						Totale	Dont capitalisation	Remise gracieuse
Prêt n° 1 (Asst. 6 prêts)	1 201 700,00	7A	0,99%	Trimestrielle	3 825,51	196 235,54	126 889,55	69 345,99
Prêt n° 2 (Asst 5 prêts)	3 662 200,00	17A	1,89%	Trimestrielle	54 138,85	1 434 311,24	924 764,32	509 546,92
Prêt n° 3 (Eau 1 prêt)	1 160 100,00	5A	0,85%	Trimestrielle	5 411,99	137 222,55	81 297,46	55 925,09
TOTAL	**6 024 000,00**				**63 376,35**	**1 767 769,33**	**1 132 951,33**	**634 818,00**

Ces réaménagements augmentent le capital à rembourser de 1,1 M€, mais permettent de dégager **une économie de frais financiers de 1,4 M€ sur la durée résiduelle des prêts**.

Enfin, il est à noter que le dernier emprunt du budget annexe AIBO a été remboursé courant 2018.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le ratio épargne brute / encours de dette au 31/12/2018, est maîtrisée :

	Budget Principal	Budget Transports	Budget CRR	Tous budgets hors budgets autonomes	BA Chauffage Urbain	BA Eau	BA Assainissement
Capacité de désendettement	**0,45 an**	**12,38 ans**	**4,58 ans**	**4,31 ans**	**13,85 ans**	**1,35 an**	**2,24 ans**

Pour mémoire, la capacité de désendettement tous budgets était de 4,43 ans en 2017 et de 4,72 ans en 2016.

Les budgets Déchets, Eau et Assainissement sont des budgets strictement autonomes y compris en matière de gestion de dette.

Au 31/12/2018, l'encours de dette (170,03 M€) se répartit de la façon suivante entre les différents budgets :

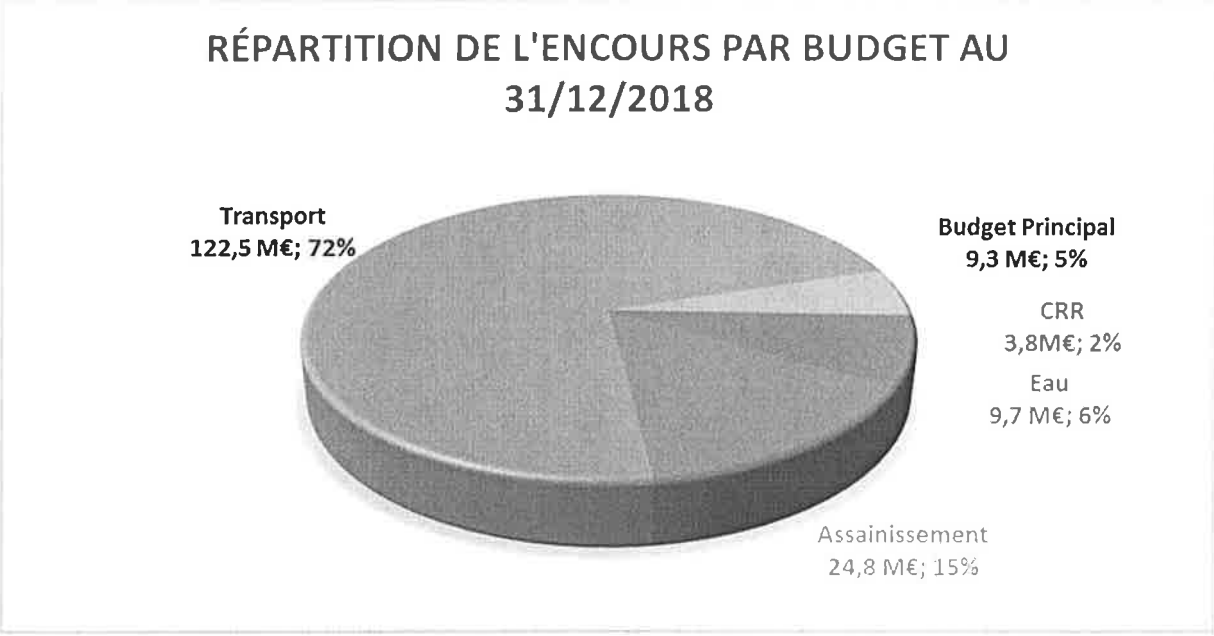

Au 1er janvier 2019, les nouvelles compétences du Grand Besançon entraînent une modification de l'encours, pour atteindre 192,1 M€ :

- reprise de 50 contrats de prêts pour un encours total de 6,7 M€ au 01/01/2019, et un contrat de 350 K€ restant à mobiliser, sur le budget principal au titre de la compétence voirie ;
- reprise au sein du budget annexe chauffage urbain, de 8 contrats pour un total de 15,4 M€.

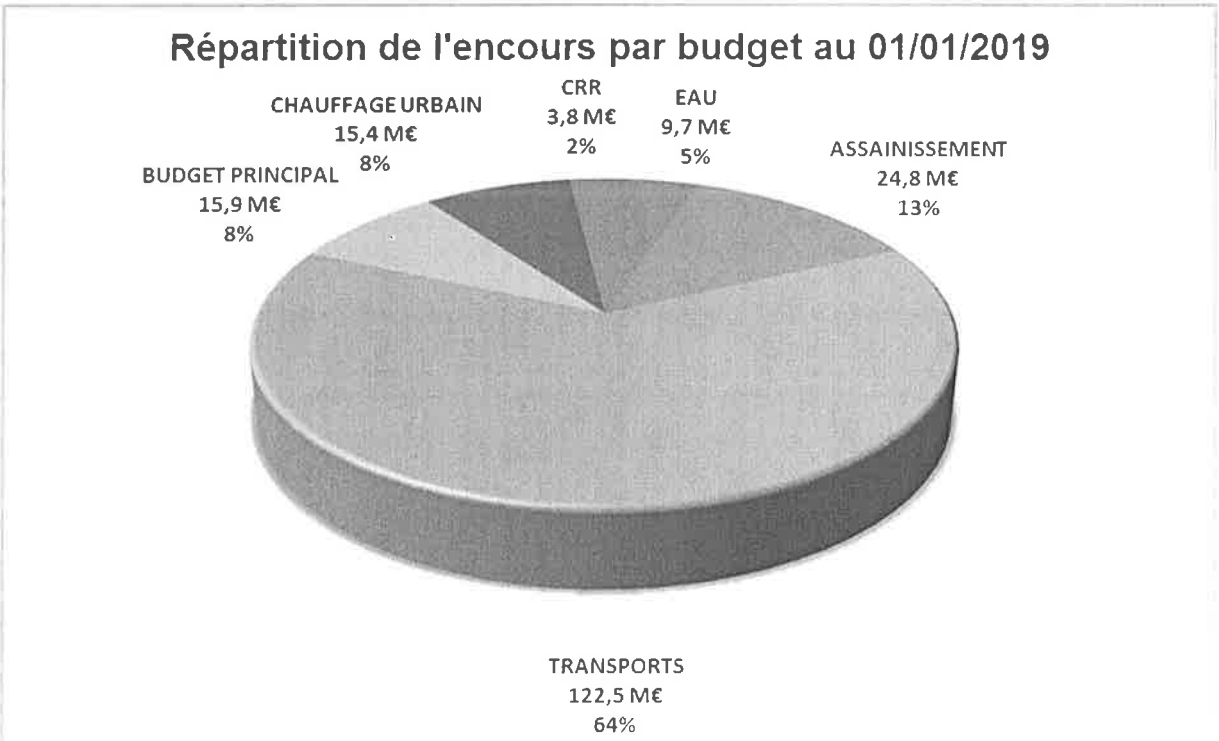

La stratégie d'emprunt et de gestion active de la dette du Grand Besançon est guidée par les principes suivants, qui combinent la prudence indispensable à une gestion responsable des deniers publics, avec la recherche de la performance afin que ceux-ci soient utilisés de la façon la plus efficace.

Ainsi, le Grand Besançon s'efforce de :

- Veiller à une répartition équilibrée de l'encours entre dette à taux fixes et à taux variables ;
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- mettre en concurrence un nombre important de partenaires bancaires ;
- refuser toute proposition bancaire présentant un risque sur le long terme.

Ces orientations guident les consultations menées par le Grand Besançon. Les indicateurs présentés ci-après permettent d'en apprécier le respect.

En premier lieu, l'encours de dette ne comporte ainsi aucun emprunt structuré, tels qu'ils sont codifiés par la charte Gissler : l'intégralité de l'encours est ainsi classé dans la catégorie des produits les plus simples et sécurisés (1A).

	Indices sous-jacents	Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	*Tous les emprunts de la CAGB*
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	
3	Ecarts d'indices zone euro	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	
5	Ecart d'indices hors zone euro	

	Structures	Classification des produits CAGB
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	*Tous les emprunts de la CAGB*
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
C	Option d'échange (swaption)	
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
E	Multiplicateur jusqu'à 5	

Au 31/12/2018, la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables est très proche d'une répartition 2/3 de taux fixes et 1/3 de taux variables, considérée comme équilibrée :

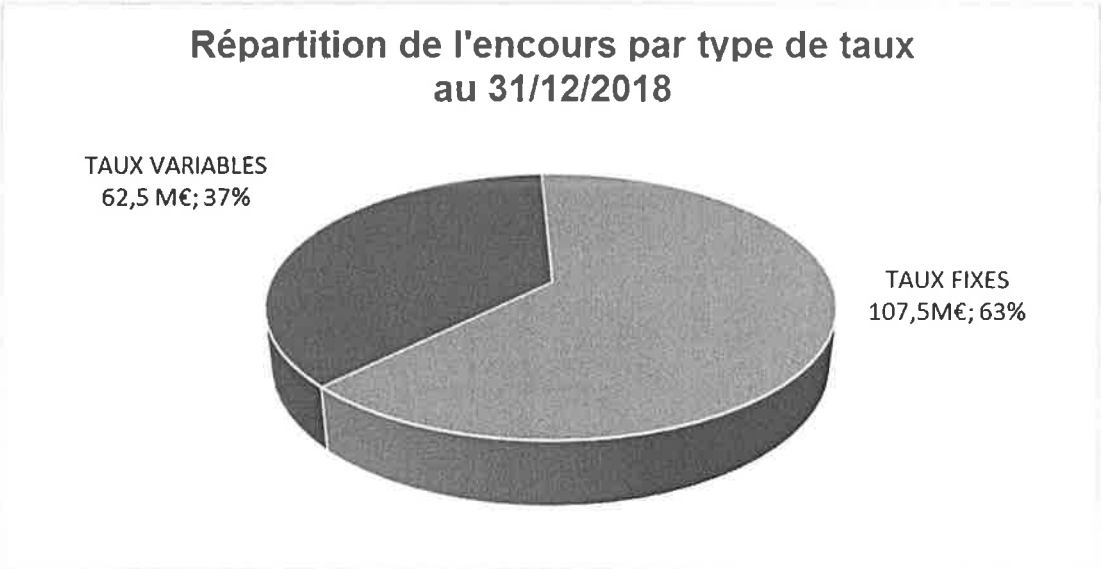

Avec les transferts de compétence opérés au 1er janvier 2019, la répartition de l'encours varie légèrement, mais reste conforme à l'objectif d'équilibre recherché.

Répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2019

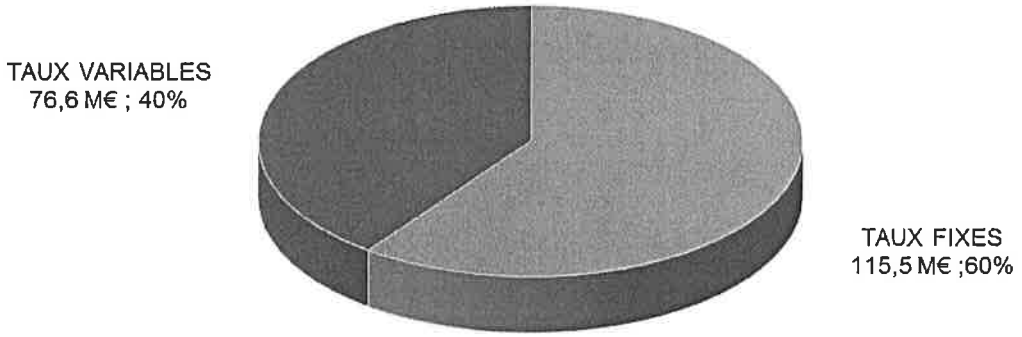

Enfin, le Grand Besançon travaille avec un large panel d'établissements, dont certaines agences locales, suite au transfert des prêts contractés par les communes avant les transferts de compétences.

Les 5 principaux partenaires du Grand Besançon, parmi les 15 établissements prêteurs du Grand Besançon, sont les suivants :

- Caisse des Dépôts et Consignations, 90,5 M€
- Banque Européenne d'Investissement, 54,5 M€
- Crédit Agricole CIB, 11,3 M€
- Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, 8,5 M€
- Caisse Française de Financement Local, 6,6 M€

IV. Les emprunts liés au TCSP

Le financement des projets TCSP est assuré au moyen de deux conventions de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (70 M€, entièrement mobilisée) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (convention de 93,71 M€).
A ce jour, la somme des tirages liés au tramway s'élève à 148,9 M€ (sur une enveloppe totale de 163,710 M€) et se décompose en 10 lignes :

- 2 tirages BEI pour un montant total de 70 M€ entièrement adossés à des taux fixes (2,933 % et 2,71 %),
- 2 tirages CDC pour un montant total de 21 M€ entièrement adossés à des taux fixes (3,54 % et 3,47 %),
- 2 tirages CDC pour un montant total de 27 M€ indexés en Euribor 3 mois et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (marges de 1,19 % et 1,69 %),
- 4 tirages CDC pour un montant total de 30,9 M€ indexés en Livret A + 1 % et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (à ce jour le Livret A s'élève à 0,75 % + marge de 1 % soit 1,75 %).

L'encours au 31 décembre 2018 est de 121,4 M€.

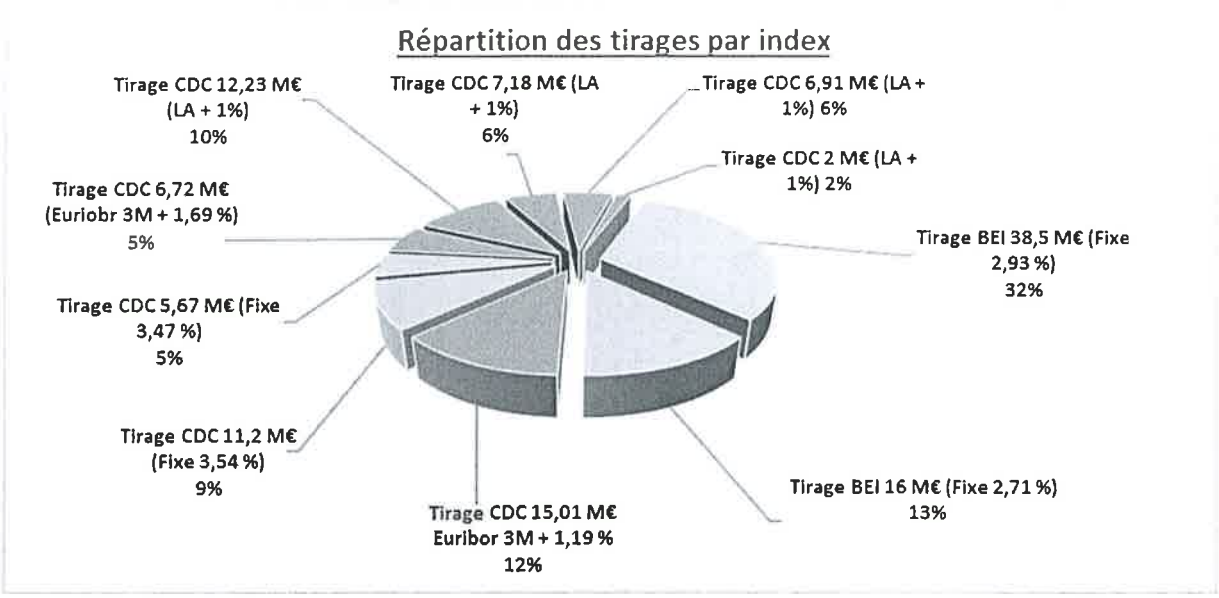

L'encours de dette TCSP est majoritairement positionné à taux fixes. En ce qui concerne les taux variables, si leur taux est actuellement bas, des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC pour un passage de ces enveloppes à taux fixe, en fonction de l'évolution des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu du rapport sur la gestion de dette du Grand Besançon.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat par la présente délibération.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 MARS 2019

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0